

## CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU LUNDI 16 FEVRIER 2015 COMPTE-RENDU

Publié par extrait, en exécution de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.  
Le Conseil Municipal a pris les délibérations suivantes :

- M. le Maire n° 1 **Désignation du Secrétaire.**  
*Mme SAUVEGRAIN est désignée en qualité de Secrétaire.*  
**Adopté à l'unanimité.**
- M. le Maire n° 2 **Pouvoirs.**
- M. le Maire n° 3 **Approbation du procès verbal de la séance du lundi 15 décembre 2014.**  
**Adopté à l'unanimité**
- M. le Maire n° 4 **Compte rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs.**  
*M. le Maire effectue un compte rendu des décisions prises sur délégation de pouvoirs portant sur des marchés, des affaires financières, des attributions et désistements de location, des contentieux, des droits de préemption urbains et sur des fonds artisanaux, des fonds de commerce et des baux commerciaux.*
- M. le Maire n° 5 **Communications diverses.**  
*M. le Maire donne lecture des remerciements reçus à l'occasion de l'attribution de subventions et pour l'aide apportée par la Mairie lors de l'organisation de manifestations.*
- M. GEFFROY n°6 **Communication sur la sécurité et la tranquillité publiques.**
- M. LAGARDE n°6 bis **Motion relative à la réalisation du projet de ligne à grande vitesse Paris-Orléans-Clermont-Ferrand-Lyon**  
Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir adopter la motion relative à la réalisation du projet de ligne à grande vitesse Paris-Orléans-Clermont-Ferrand-Lyon.

**Adopté par 54 voix contre 1.**

FINANCES

Mme CHERADAME

n°7 **Association Œuvre Jeanne d'Arc. Construction d'une résidence séniors de 55 logements situés 8 Boulevard Guy Marie Riobé à Orléans. Garantie d'un emprunt de 5 000 000 € à hauteur de 50 %. Approbation d'une convention.**

L'association Œuvre Jeanne d'Arc sollicite la garantie financière de la Mairie d'Orléans à hauteur de 50 % d'un prêt de 5 000 000 €. Ce prêt est destiné à financer la construction d'une résidence séniors de 55 logements située 8 Boulevard Guy Marie Riobé à Orléans. La Communauté d'Agglomération "Orléans-Val de Loire" est parallèlement sollicité à hauteur de 50 %.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'accorder sa garantie pour le remboursement de la somme de 2 500 000 €, représentant 50 % d'un prêt de 5 000 000 €, que l'association Œuvre Jeanne d'Arc souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt est constitué de 2 lignes :

CPLS : 2 450 000 €, garantie à hauteur de 50 % soit 1 225 000 € ;

PLS : 2 550 000 €, garantie à hauteur de 50 % soit 1 275 000 € ;

2°) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'association Œuvre Jeanne d'Arc ;

3°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer la convention de garantie à passer avec l'association Œuvre Jeanne d'Arc ;

4°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer l'acte notarié qui constitue la clause d'inaliénabilité.

***Adopté par 52 voix.***

***Il y a 2 abstentions et 1 non-participation.***

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET AMENAGEMENT URBAIN

Mme CHERADAME

n°8 **Territoire de Saint-Cyr-en-Val. Décision de mettre en vente le domaine boisé des Terres Noires.**

La Mairie d'Orléans est propriétaire depuis 1973 d'un domaine boisé de 54 ha comportant deux étangs, situé sur le territoire de Saint-Cyr-en-Val. Cette propriété est classée en zone naturelle au P.L.U., avec une servitude d'espace boisé classé, située dans le périmètre de protection réglementaire de la zone Natura 2000 Sologne. Au titre des deux étangs, ce domaine a par ailleurs été identifié zone à enjeu par le Schéma d'Aménagement et de Gestion (S.A.G.E.) des Eaux-Val du Loiret et répertorié en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F.) de type 1.

Dans un objectif de gestion optimisée du patrimoine foncier, il est décidé de mettre en vente ce domaine et de charger la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (S.A.F.E.R.) de la procédure de mise en vente au prix de 499 000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider de mettre en vente le domaine boisé des Terres Noires, parcelles cadastrées section C n° 420, 450, 448, 449, 451, 452, 453, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 1282 et 1284 sur le territoire de Saint-Cyr-en-Val au prix de 499 000 euros étant précisé que le Conseil Municipal serait à nouveau saisi en cas d'évolution du prix à l'issue de la procédure de consultation ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer la promesse unilatérale de vente avec la S.A.F.E.R. avec faculté de substitution au bénéfice du candidat qui sera retenu après publicités commerciale et légale puis l'acte notarié de vente emportant le transfert de propriété.

***Adopté à l'unanimité.***

**Mme CHERADAME**

n°9 **Projet intra-mails. Campagne de ravalement obligatoire. Approbation de conventions. Attribution de subventions.**

Dans le cadre du projet intra-mails, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'octroi de huit subventions pour ravalement de façade conformément au tableau annexé à la délibération pour un montant global de 52 915 € ;

2°) d'approuver les conventions correspondantes établies avec les propriétaires ou syndicats concernés ;

3°) de déléguer M. le Maire ou son représentant, pour accomplir les formalités nécessaires et notamment signer les conventions au nom de la Mairie.

***Adopté par 50 voix contre 3.  
Il y a 2 abstentions.***

**M. LANGLOIS**

n°10 **Quartier Saint Marceau. Projet de Coulée Verte. Acquisition d'une parcelle.**

La Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » est maître d'ouvrage d'un nouveau maillage d'itinéraires cycles et piétons pour relier la RD 2020 aux bords du Loiret. Cette promenade piétonne et cyclable appelée « voie verte » s'inscrit dans le cadre du projet Loire trame verte. Ce projet concerne des parcelles déjà maîtrisées par la Mairie d'Orléans, et une propriété privée. Le propriétaire accepte de céder la parcelle moyennant le prix de 20 € le m<sup>2</sup>, conforme à l'avis de France Domaine. Le surplus non aménagé pour le projet de voie verte, sera conservé dans la réserve foncière de la Mairie.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider d'acquérir de M. Alain JOUARD, domicilié Domaine d'Aubussay – 18120 BRINAY, un terrain cadastré section DL n° 40, moyennant le prix de 28 180 euros, sur la base de 20 euros le m<sup>2</sup>, les frais et émoluments seront à la charge de la Mairie ; l'emprise affectée à usage public sera classée dans le domaine public communal à l'achèvement des travaux d'aménagement ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer l'acte notarié, étant précisé que M. JOUARD a désigné Maître DECLERCQ, notaire à HENRICHEMONT, pour le représenter.

***Adopté à l'unanimité.***

Mme RICARD

n°11 **Quartier Carmes - Bannier. Ensemble immobilier du 4 boulevard Rocheplatte. Mise en vente. Approbation du cahier des charges de cession.**

La Mairie d'Orléans est propriétaire d'un ensemble immobilier situé 4 boulevard Rocheplatte d'une superficie de 2 187 m<sup>2</sup>. Le bien est inoccupé et il est proposé au Conseil Municipal de le mettre en vente sur le marché privé, après publicité et mise en concurrence. Les services de France Domaine seront saisis sur la base des offres reçues.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de constater la désaffectation de l'ensemble immobilier situé 4 boulevard Rocheplatte à Orléans, cadastré section AX n° 275p, intervenue par suite d'un acte administratif d'abandon d'usufruit du 21 décembre 1999 ;

2°) de prononcer le déclassement de la parcelle cadastrée section AX n° 275p aux vues du document d'arpentage joint en annexe de la délibération ;

3°) de décider de mettre en vente, par une procédure de mise en concurrence après publicité, l'ensemble immobilier appartenant à la Mairie situé 4 boulevard Rocheplatte à Orléans ;

4°) d'approuver le document valant cahier des charges de la cession et fixant les modalités de la consultation, permettant aux personnes intéressées de faire une offre d'achat ;

5°) dans le cadre de l'analyse des offres, d'autoriser le cas échéant M. le Maire ou son représentant à se rapprocher des candidats pour toutes précisions, et si nécessaire engager des discussions avec les candidats, dans le respect du principe d'égalité entre les candidats et selon les modalités prévues à l'article 5.5 du cahier des charges de la cession.

***Adopté par 45 voix contre 10.***

Mme RICARD

n°12 **Quartier Bourgogne République. Déclassement d'un gymnase municipal rue des 4 fils Aymon. Cession à la Fondation Culture et Promotion.**

Le gymnase municipal des 4 Fils Aymon est une construction des années 1930 nécessitant des travaux de réparation, notamment pour une mise hors d'eau. Cet équipement n'est aujourd'hui plus adapté à l'entraînement sportif, ni à la pratique sportive de compétition. La Fondation Culture et Promotion, en charge des actifs de l'O.G.E.C. Etablissements Saint Paul-Bourdon Blanc, a proposé à la Mairie d'acquérir ce bâtiment moyennant le prix de 400 000 euros, négocié en considérant l'état et les caractéristiques de ce bâtiment.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de constater la désaffectation de l'équipement sportif dénommé gymnase des 4 Fils Aymon, parcelle cadastrée section BM n° 276, par suite

de la fin de sa mise à disposition à tout tiers utilisateur à la date du 12 février 2015 ;

2°) de décider de prononcer le déclassement de la parcelle cadastrée section BM n° 276 à usage de gymnase communal. Cette décision de déclassement a un caractère exécutoire après sa publicité et sa transmission en Préfecture au titre du contrôle de légalité ;

3°) aux vues de l'avis de France Domaine du 9 janvier 2015, de décider de vendre à la Fondation Culture et Promotion, dont le siège est fixé à la Maison Saint Vincent, 51 boulevard Aristide Briand à Orléans, la parcelle cadastrée section BM n° 276 ainsi désaffectée et déclassée, moyennant le prix de 400 000 euros, frais et émoluments en sus à la charge de l'acquéreur ;

4°) d'autoriser le futur acquéreur à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme et administrative pour les travaux de rénovation envisagés, sans attendre le transfert de propriété ;

5°) de déléguer M. le Maire ou son représentant, dès que la décision portant déclassement aura acquis un caractère exécutoire, pour signer l'acte de vente notarié consécutif, avec une condition particulière permettant de garantir le vendeur de toute opération spéculative de l'acquéreur ;

6°) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à notifier à M. le Préfet du Département du Loiret, conformément aux dispositions de l'article R 312-3 du Code des Sports, le changement d'affectation et le déclassement de cet équipement sportif public.

***Adopté à l'unanimité.***

**M. LELOUP**

n°13 **Insertion sociale et professionnelle d'habitants d'Orléans durablement exclus de fait du marché du travail, par la réalisation de prestations d'entretien ménager de divers locaux municipaux. Approbation d'un avenant n° 1.**

Par marché n° 11-010R en date du 28 février 2011, la Mairie d'Orléans a confié à l'association Orléans Insertion Emploi des prestations d'entretien ménager de divers locaux de la Mairie. A compter du 15 janvier 2015, les activités de « la pause santé Argonne », située 15 rue du Colonel O'Neil, seront transférées vers un autre lieu. L'association n'aura donc plus à assurer les prestations d'entretien ménager de ces locaux. En conséquence, le montant du marché est modifié pour intégrer une moins-value de 369,00 € T.T.C.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'avenant n° 1 au marché 11-010R passé avec l'association Orléans Insertion Emploi, pour l'insertion sociale et professionnelle d'habitants de la commune d'Orléans durablement exclus de fait du marché du travail par la réalisation de prestations d'entretien ménager, portant le montant du marché à 30 442,50 € T.T.C. ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant au nom de la Mairie.

***Adopté à l'unanimité.***

M. LELOUP

n°14 **Politique de la Ville/Insertion. Ville-Vie-Vacances. 1ère tranche de programmation 2015. Attribution de subventions.**

Dans le cadre de la politique de la Ville en faveur des quartiers prioritaires, la Mairie soutient les associations qui conduisent des projets répondant aux axes définis comme prioritaires notamment celui de la citoyenneté et de la prévention de la délinquance. A ce titre, la Mairie d'Orléans souhaite également accompagner financièrement des projets menés dans le cadre du dispositif Ville-Vie-Vacances (V.V.V), qui s'inscrit dans cet axe.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'attribuer les subventions détaillées en annexe de la délibération aux associations œuvrant dans les quartiers prioritaires d'Orléans pour un montant total de 6 700 € ;

2°) d'approuver les conventions à passer avec les associations E.S.C.A.L.E., Libre de mots, et Maison de l'animation de la C.A.F. ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer les conventions correspondantes.

***Adopté par 54 voix.  
Il y a 1 non-participation.***

**PROMOTION DU TERRITOIRE. ANIMATION CULTURELLE ET SPORTIVE**

Mme KERRIEN

n°15 **Théâtre d'Orléans. Approbation d'une convention cadre 2015 à passer avec les partenaires publics et les quatre structures de création du Théâtre. Fixation des tarifs de location de salles.**

***Affaire retirée de l'ordre du jour.***

Mme PINAULT

n°16 **Réseau des médiathèques. Dépôt légal imprimeur. Approbation d'une convention 2015-2019 à passer avec la Bibliothèque Nationale de France.**

Attributaire depuis 1943 du dépôt légal effectué par les imprimeurs, la Médiathèque d'Orléans reçoit, dans ce cadre, les documents imprimés dans les six départements de la région Centre – Val de Loire. Cette attribution a fait l'objet de conventions successives entre la Mairie d'Orléans et la Bibliothèque nationale de France (B.n.F.). La nouvelle convention proposée porte sur la période 2015-2019. Les principaux objectifs de la convention sont inchangés. La B.n.F. s'engage à accorder une subvention forfaitaire annuelle.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention de partenariat à passer avec la Bibliothèque nationale de France pour le dépôt légal imprimeur au titre de la période 2015-2019 ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie.

***Adopté à l'unanimité.***

**M. BARBIER**

n°17 **Conservatoire. Approbation d'une convention d'autorisation de réalisation d'une production audio-visuelle à passer avec le Lycée Pothier.**

Dans le cadre du dispositif « Aux arts lycéens » de la Région Centre – Val de Loire, les élèves de l'option facultative cinéma et audio-visuel des classes de 1ère du Lycée Pothier d'Orléans, ont pour projet la réalisation d'une production audio-visuelle mettant en regard un travail documentaire et une fiction ayant pour sujet la progression du travail des élèves du département Théâtre du Conservatoire à Rayonnement Départemental de musique de danse et de théâtre d'Orléans.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention d'autorisation de réalisation d'une production audio-visuelle à passer avec le Lycée Pothier pour la période du 1er février au 30 juin 2015 ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie.

***Adopté à l'unanimité.***

**M. SANKHON**

n°18 **Convention Territoriale de l'Argonne. Construction d'un nouvel équipement sportif et culturel. Demande de subventions.**

Le projet de réalisation d'un nouvel équipement sportif et culturel s'inscrit dans le cadre de la Convention Territoriale de l'Argonne (C.T.A.). Cette installation sera construite sur l'ancienne friche Stenwick. D'une part, ce projet doit répondre aux besoins du quartier et, d'autre part, il a vocation à rayonner à l'échelle de l'Agglomération. Le coût prévisionnel global de l'opération est de 11 M€ T.T.C. Les travaux démarreront en septembre 2015 pour une livraison début 2017.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à solliciter une subvention au taux le plus favorable, auprès de l'Etat (Ministère de la Jeunesse et des Sports dans le cadre du Centre National pour le Développement du Sport), de la Région Centre, et du Département du Loiret, pour la réalisation de ce projet ;

2°) de solliciter l'Etat (Ministère de la Jeunesse et des Sports), la Région Centre et le Département du Loiret pour bénéficier de la possibilité pour la Mairie de pré-financer l'opération considérée ;

3°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour accomplir toutes les formalités nécessaires.

***Adopté par 53 voix.  
Il y a 2 abstentions.***

M. SANKHON

n°19 **Bourses aux sportifs de haut niveau. Définition des modalités d'attribution.**

Dans le cadre de sa politique de soutien aux sportifs orléanais, la Mairie d'Orléans souhaite pouvoir accompagner des athlètes dans la réalisation de leurs projets de performances sportives, de formations ou de reconversion professionnelle. Pour ce faire, il convient de définir les modalités d'attribution des bourses aux sportifs de haut niveau.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le nouveau dispositif d'attribution de bourses destinées à aider des sportifs de haut niveau pour réaliser leur projet de performance ou de formation, tel qu'il est présenté dans la délibération ;

2°) d'approuver les modalités d'attribution de ces bourses, le règlement et la composition du jury.

***Adopté à l'unanimité.***

M. SANKHON

n°20 **Stade Omnisports de la Source. Travaux d'amélioration et de mise en sécurité. Lot n° 1 : Gros œuvre. Approbation d'un avenant n° 1.**

Dans le cadre de l'accession de l'U.S. Orléans Loiret Football en Ligue 2, la Mairie doit procéder à des travaux de sécurité pour assurer l'homologation du stade en catégorie 1 ainsi que des travaux d'amélioration pour bénéficier de la « licence club » auprès de la Ligue de Football Professionnel. Par délibération en date du 7 juillet 2014, le Conseil Municipal a approuvé le programme des travaux et le lancement d'une procédure adaptée en vue de la passation de marchés de travaux et de fournitures.

La consultation initiale prévoyait un lot n° 4 « Bâtiments modulaires à usage de sanitaires et buvettes » déclaré infructueux, qui n'a pas été relancé dans la mesure où les bâtiments modulaires existants donnent satisfaction. Toutefois, l'extension de la tribune Vagner augmentant les capacités du Stade Omnisports en termes de nombre de visiteurs, il est nécessaire de prévoir le déplacement d'un bloc sanitaires existant avec des aménagements supplémentaires pour leur accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'avenant n° 1 au marché de travaux du Stade Omnisports de La Source selon les dispositions suivantes : marché 14-166 – lot n° 1 – Gros œuvre : société B.T.P.O. Plus value de 12 392,04 € T.T.C. portant le montant du marché à 158 638,84 € T.T.C.;

2°) d'approuver l'augmentation du délai d'exécution des travaux du lot n° 1 – Gros œuvre de 15 jours supplémentaires par rapport au délai initialement prévu à l'article 4-1 du C.C.A.P.;

3°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant au nom de la Mairie.

***Adopté par 53 voix.  
Il y a 2 abstentions.***

**M. SANKHON**

n°21 **Dispositif "Orléans Dynamique". Approbation de conventions de partenariat.**

Le dispositif « Orléans Dynamique », initié en mai 2010, a pour vocation de mettre en place des stages multisports à destination des jeunes non adhérents d'une structure et dont l'âge est compris entre 11 et 15 ans.

Ce dispositif repose sur un partenariat entre la Mairie et les associations. Une convention à passer avec les associations partenaires du dispositif, définit le rôle, les responsabilités et les obligations des parties.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les conventions de partenariat pour le dispositif « Orléans Dynamique » à passer avec les associations A.J.L.A., A.S.E.L.Q.O., les Pieds Blancs les Aydes, E.S.C.A.L.E., Jeunesse Art Martiaux et Union Pétanque Argonnaise pour la période du 23 au 27 février 2015 ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdites conventions au nom de la Mairie et accomplir les formalités nécessaires.

***Adopté à l'unanimité.***

**Mme ODUNLAMI**

n°22 **Bourses Projets Jeunes 2015. Attribution.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer au porteur de projet individuel indiqué ci-dessous une bourse de :

- 800 € à Stevens LUCEREAU pour l'organisation de la journée « Tous fou de foot », sur le campus universitaire autour des activités footballistiques.

***Adopté à l'unanimité.***

**M. GABELLE**

n°23 **Fêtes de Jeanne d'Arc 2015. Lots techniques. Approbation de marchés après appel d'offres.**

Un appel d'offres ouvert a été lancé pour la mise en œuvre technique de la remise de l'étendard, du spectacle son et lumière sur la Cathédrale Sainte Croix, du set électro sur le parvis du Théâtre d'Orléans, et des manifestations organisées en hommage à Jeanne d'Arc les 7 et 8 mai 2015. Lors de sa réunion du 9 février 2015, la Commission d'Appel d'Offres a procédé au jugement des offres selon les critères d'attribution définis à l'article 6 du règlement de consultation.

Après jugement de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les marchés à passer avec les sociétés suivantes :

Pour le lot n° 1 Cérémonies protocolaires : Son, éclairage et distribution électrique : la société GB4D, pour un montant de 66 987,34 € T.T.C. pour la tranche ferme, pour un montant de 2 967,24 € T.T.C pour la tranche conditionnelle 1 et pour un montant de 1 446,12 € T.T.C pour la tranche conditionnelle 2 ;

Pour le lot n° 2 Vidéoprojection Place Sainte-Croix : la société EUROP GROUP pour un montant de 32 983,20 € T.T.C.;

Séance du lundi 16 février 2015

Pour le lot n° 3 Echafaudages et scènes : la société ERTSE, pour un montant de 59 466 € T.T.C.;

Pour le lot n° 4 Structures supports : la société JBL SONORISATION, pour un montant de 9 940,80 € T.T.C. pour la tranche ferme et pour un montant de 1 321,20 € T.T.C. pour la tranche conditionnelle 1 ;

Pour le lot n° 5 Pavoisement : la société EIFFAGE ENERGIE CL, pour un montant de 6 960 € T.T.C. ;

Pour le lot n° 6 Barriérage : la société T.M.F., pour un montant de 6 996 € T.T.C. pour la tranche ferme et pour un montant de 1 236 € T.T.C. pour la tranche conditionnelle 1 ;

Pour le lot n° 7 Toilettes mobiles : la société SOLOGNE SANIT LOC, pour un montant minimum de 2 000 € H.T. et un montant maximum de 7 000 € H.T. ;

Pour le lot n° 8 Set électro : son, éclairage, distribution électrique et vidéo projection : la société JBL SONORISATION, pour un montant de 86 005,20 € T.T.C. pour la tranche ferme et pour un montant de 9 574,20 € T.T.C. pour la tranche conditionnelle 1 ;

Pour le lot n°9 Prestation de service de solutions temporaires en énergie électrique : la société AGGREKO pour un montant minimum de 2 000 € H.T. et un montant maximum de 15 000 € H.T. ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdits marchés au nom de la Mairie.

**Adopté par 51 voix contre 2.  
Il y a 2 abstentions.**

**M. GABELLE**

n°24 **Soutien aux associations et organismes divers. Attribution de subventions.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution des subventions présentées dans les tableaux ci-dessous pour un montant total de 67 185 € pour l'exercice 2015.

**Associations :**

<b>SPORTS ET LOISIRS</b>			
<b>Nom de l'association</b>	<b>Objet de la demande</b>	<b>Montant de la subvention (en €)</b>	
		<b>2014</b>	<b>2015</b>
<b>ASSOCIATIONS SPORTIVES</b>			
<b>I - Soutien aux manifestations sportives</b>			
Association du Golf de Limère	Grand Prix de Limère 2015 Avril 2015 Golf de Limère d'Ardon	700	500
Infosport Organisation	4 <sup>ème</sup> Edition du Raid Multisport d'Orléans 28 juin 2015 A la base de loisirs de l'Île Charlemagne. Manche du nationale des raids multisports	1 000	1 000

## Séance du lundi 16 février 2015

Loiret Organisation Triathlon	Run & Bike d'Orléans 15 février 2015 A la base de loisirs de l'île Charlemagne 2 <sup>ème</sup> étape du challenge jeune régional	400	400
A.S.P.T.T. Orléans Athlétisme	18 <sup>ème</sup> édition de l'Ekiden de l'indien Samedi 30 mai 2015 Quartier d'Orléans la Source Qualificatif pour les Championnats de France Ekiden 2015	1 100	1 000
Comité Régional du Sport Universitaire Académie Orléans Tours	Championnat de France Universitaire de Gymnastique Rythmique Jeudi 2 avril 2015 Complexe Sportif Orléans La Source	-	500
A.S.P.T.T. Orléans karaté	6 <sup>ème</sup> Open de karaté d'Orléans 23 mai 2015 Complexe Sportif Orléans la Source 485 athlètes participant en 2014,	800	800
Orléans Triathlon Club 45	4 <sup>ème</sup> Triathlon du Club 14 juin 2015 Etang de la Vallée	400	200
A.S.P.T.T. Orléans (toutes sections)	41 <sup>ème</sup> Edition des courses de l'Indien 18 octobre 2015 Orléans quartier de la Source	1 700	1 500
		Sous-total	5 900
<b>II – Aide à titre exceptionnel</b>			
Fly Disc'R	Formation au diplôme fédéral d'entraîneur Pour 2 licenciés, dans le cadre du développement du club	-	180
		Sous-total	180
		<b>TOTAL</b>	<b>6 080</b>

**LOGEMENT**

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
		2015
<b>I – Associations de soutien aux locataires</b>		
Confédération Syndicale des Familles	Subvention de fonctionnement	2 707
Confédération Nationale du Logement	Subvention de fonctionnement	2 707
Familles de France	Subvention de fonctionnement	2 707
		Sous-total
		8 121
<b>II - Foyers de jeunes travailleurs</b>		
Résidences Jeunes Acacias-Colombier	Subvention de fonctionnement	14 440
		Sous-total
		14 440
		<b>TOTAL</b>
		<b>22 561</b>

<b>PROXIMITE ET CADRE DE VIE</b>		
<b>Nom de l'association</b>	<b>Objet de la demande</b>	<b>Montant de la subvention (en €)</b>
		<b>2015</b>
Comité des fêtes de la Source	Organisation du premier carnaval de la Source les 20 et 21 mars 2015.	3 610
<b>TOTAL</b>		<b>3 610</b>

<b>ANCIENS COMBATTANTS</b>			
<b>Nom de l'association</b>	<b>Objet de la demande</b>	<b>Montant de la subvention (en €)</b>	
		<b>2014</b>	<b>2015</b>
Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie – Comité local d'Orléans (F.N.A.C.A.)	Soutien aux adhérents et leurs familles dans le cadre de leurs droits d'anciens combattants et participation à des activités et cérémonies patriotiques diverses.	665	630
Association Nationale des Croix de Guerre et de la Valeur Militaire – Section du Loiret	Aide aux adhérents en difficultés et aux veuves et représentation de l'association lors des manifestations patriotiques et transmission du devoir de mémoire.	150	140
<b>TOTAL</b>		<b>770</b>	

<b>ACTION SOCIALE ET HANDICAP</b>		
<b>Nom de l'association</b>	<b>Objet de la demande</b>	<b>Montant de la subvention (en €)</b>
		<b>2015</b>
<b>I - Social</b>		
La Halte	Subvention de fonctionnement	9 500
FAVEC 45 Association des conjoints survivants et parents d'orphelins du Loiret	Subvention de fonctionnement	150
Sous-total		9 650
<b>II - Handicap</b>		
Etienne de Fay	Subvention de fonctionnement	950
Sous-total		950
<b>TOTAL</b>		<b>10 600</b>

<b>SANTE</b>		
<b>Nom de l'association</b>	<b>Objet de la demande</b>	<b>Montant de la subvention (en €)</b>
		<b>2015</b>
L'Espace du Souffle du Loiret	Subvention de fonctionnement	2 000
<b>TOTAL</b>		<b>2 000</b>

<b>RELATIONS INTERNATIONALES</b>			
<b>Nom de l'association</b>	<b>Objet de la demande</b>	<b>Montant de la subvention (en €)</b>	
		<b>2014</b>	<b>2015</b>
Lycée Voltaire	Organisation d'un séjour pédagogique à Barcelone avec une visite de Tarragone du 8 au 13 mars 2015 pour 12 apprentis en BTS Négociation Relation Client. Ce séjour a pour objectifs de développer la conscience d'une identité européenne par la pratique linguistique et culturelle in situ et de faire découvrir le développement urbanistique, économique et portuaire de deux grands villes de catalogne (Barcelone et Tarragone).	-	500
Association Orléans-Munster	Organisation de séjours linguistiques pour 41 collégiens et lycéens d'Orléans et de Münster dans le cadre du jumelage entre les deux villes (séjour des orléanais à Münster du 21 février au 7 mars 2015 / séjour des Münsterois à Orléans du 28 mars au 11 avril 2015). Les séjours comprennent des cours de langue, la découverte de la vie quotidienne du partenaire grâce à l'immersion en familles d'accueil et des visites et des activités culturelles de chaque ville.	1 700	1 600
Association France Etats-Unis	Organisation de différentes activités afin de mieux faire connaître la culture américaine (conférences-débats, accueils de deux chorales américaines et de militaires américains stationnés en Allemagne à l'occasion de la cérémonie de la Libération du 16 août 1944).	760	700
Association Rugby Club Orléans	Accueil d'une équipe de rugby de la ville de Dundee dans le cadre du 18ème Trophée Jeanne d'Arc dédié aux jeunes qui se tiendra au Parc des Sports des Montées le 2 mai 2015.	2 850	2 000
Association U.S.O Kendo	Organisation d'un séjour sportif de kendo à Utsunomiya de 11 jours pendant des vacances scolaires associant des entraînements le matin et des visites culturelles, protocolaires et des moments d'échanges les après-midis. Les participants du séjour seront accueillis en familles d'accueil permettant de prendre un contact privilégié avec la vie quotidienne japonaise.	-	2 000
Association Table Ronde d'Orléans	Organisation d'un Euromeeing regroupant tous les Tables Rondes de 10 pays du 7 au 10 mai 2015 permettant de faire découvrir la culture, l'histoire et le patrimoine local tout en permettant de faire rayonner Orléans à l'international.	-	200
		<b>TOTAL</b>	<b>7 000</b>

<b>VIE ASSOCIATIVE</b>			
<b>Nom de l'association</b>	<b>Objet de la demande</b>	<b>Montant de la subvention (en €)</b>	
		<b>2014</b>	<b>2015</b>
France Bénévolat Loiret	Aide au fonctionnement de l'association qui a pour objectif de développer le bénévolat associatif par la poursuite des projets « ambassadeurs » et « solidages », l'organisation de plusieurs formations et la participation à divers forums.	1 900	1 800
	Aide exceptionnelle au projet intitulé « Aire 21 » qui a pour objectif d'aider les jeunes âgés de 16 à 25 ans en recherche d'emploi ou en décrochage scolaire dans leur recherche de missions bénévoles et de mobiliser les associations pour les accueillir.	-	200

Union des Amicales Régionalistes du Loiret	Aide au fonctionnement de l'association qui a pour objectif de promouvoir les arts et traditions populaires à travers : - l'amélioration des salles de la Maison des Provins. - l'organisation de diverses manifestations culturelles (le Souflet de Cornevielle, le groupe TradYdances...) - la recherche de coutumes et de traditions ancestrales (contes, récits, chants traditionnels...) - l'organisation d'activités « arts et traditions » (stage annuel, expositions...) - la mise en place et le suivi de groupes d'arts et traditions.	9 600	9 120
	Aide dans le cadre des Fêtes de Jeanne d'arc 2015 pour la représentation des provinces françaises au sein du cortège commémoratif du 8 mai après-midi. Douze amicales régionalistes en costumes folkloriques et trois groupes de musique prennent part au défilé.	2 176	2 100
<b>TOTAL</b>			<b>13 220</b>

**Autres organismes :**

<b>EDUCATION</b>		
<b>Coopérative scolaire</b>	<b>Objet de la demande</b>	<b>Montant de la subvention (en €)</b>
		<b>2015</b>
Maternelle Charles Perrault	Projet sortie au zoo de Beauval Période de réalisation : mai 2015	368
Maternelle Bastié Boucher	Projet spectacle du théâtre Billenbois Période de réalisation : mai 2015	460
Maternelle Marie Stuart	Projet pédagogique d'éducation musicale Période de réalisation : janvier à juin 2015	250
Elémentaire les Aydes	Projet spectacle « Ah Ernesto » Période de réalisation : 12 et 13 mars 2015	36
Elémentaire Charles Péguy	Projet théâtre « le médecin malgré lui » Période de réalisation : 17 février 2015	130
Elémentaire Jean Mermoz	Projet semaine prévention, santé, sécurité, citoyenneté Période de réalisation : du 16 au 20 mars 2015	100
<b>TOTAL</b>		<b>1 344</b>

**Adopté par 47 voix.**

**Il y a 6 abstentions et 2 non-participations.**

PROXIMITE ET CADRE DE VIE

**Mme de QUATREBARBES** n°25 **Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret. Animations pédagogiques. Approbation d'une convention de partenariat avec l'Abeille Olivétaine.**

La Mairie a souhaité mener des actions de sensibilisation du public à la préservation de l'environnement et de la biodiversité au Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret en organisant des animations pédagogiques à destination des enfants (groupes scolaires, centres aérés). Un partenariat s'est instauré avec l'association « l'Abeille Olivétaine », qui a notamment pour mission la sensibilisation et la formation à la nature et à l'environnement, afin de proposer au Parc Floral des ateliers pédagogiques. Une convention fixant les obligations de chacun a été préparée en ce sens.

Pour bénéficier de ces animations, les participants devront s'acquitter du droit d'entrée au Parc Floral majoré de 3,20 € T.T.C.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention de partenariat à passer avec l'association « l'Abeille Olivétaine », pour la mise en place d'animations pédagogiques au Parc Floral, destinées aux enfants de groupes scolaires et de centres aérés, prévoyant que la Mairie reversera à l'association 2,60 € T.T.C. par enfant pour 1 heure d'animation ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie, ainsi que tout autre document relatif à la mise en œuvre de ce dispositif.

***Adopté à l'unanimité.***

Mme de QUATREBARBES

n°26 **Signalisation tricolore. Fourniture de matériel pour l'entretien des installations. Approbation d'une convention de groupement de commandes à passer avec la Communauté d'Agglomération "Orléans-Val de Loire". Lancement d'un appel d'offres ouvert.**

Par délibération n° 3012 du Conseil de Communauté du 21 avril 2011, un appel d'offres ouvert ayant pour objet « la fourniture de pièces détachées pour la maintenance de la signalisation tricolore » a été lancé dans le cadre d'une convention de groupement de commandes conclue entre la Mairie d'Orléans et la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ». L'expiration de ces marchés à bons de commande au 13 octobre 2015 nécessite de lancer une nouvelle consultation.

Les matériels nécessaires à la gestion des feux communautaires et des feux de la commune d'Orléans étant les mêmes, il est proposé de créer un nouveau groupement de commandes.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention à passer avec la Communauté d'Agglomération Orléans-Val de Loire, fixant les modalités de mise en place et de fonctionnement du groupement de commandes relatif à l'acquisition de pièces détachées pour l'entretien des installations de signalisation tricolore ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer la convention de groupement de commandes au nom de la Mairie.

***Adopté à l'unanimité.***

Mme de QUATREBARBES

n°27 **Signalisation tricolore. Travaux de maintenance. Approbation d'un marché après procédure adaptée.**

Afin d'assurer les travaux de maintenance de la signalisation tricolore, la Mairie a lancé une procédure adaptée en application des articles 26-II-5 et 28 du Code des marchés publics. Lors de sa réunion du 9 février 2015, la Commission d'Appel d'Offres a procédé à l'examen des offres selon les critères d'attribution définis à l'article 6 du règlement de consultation.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le marché après procédure adaptée, relatif aux

travaux de maintenance de la signalisation tricolore, pour une durée d'un an, reconductible trois fois, à passer avec la société EIFFAGE ENERGIE CL pour un montant minimum de 15 000 € T.T.C. et un montant maximum de 80 000 € T.T.C. par période ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit marché au nom de la Mairie.

***Adopté à l'unanimité.***

**M. POISSON**

n°28 **Stationnement en ouvrage et sur voirie. Nouvelle Tarification. Approbation d'avenants.**

Plusieurs contrats ont été conclus entre la Mairie d'Orléans et la S.E.M. Orléans-Gestion pour l'exploitation de différents parkings en ouvrage à Orléans et pour l'exploitation du stationnement sur voirie.

Lors de sa séance du 15 décembre 2014, le Conseil Municipal a approuvé la mise en place de nouvelles grilles de tarifs, pour le stationnement dans les parkings en ouvrage et pour le stationnement sur voirie à compter du 1er janvier 2015. En conséquence, il y a lieu de modifier les conventions susvisées par voie d'avenants.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'avenant n° 17 au contrat d'affermage relatif à l'exploitation des parkings La Source, Saint-Paul, Carmes, Halles Châtelet, Patinoire, Gare, Hôtel de Ville, Cathédrale et Münster, à passer avec la S.E.M. Orléans-Gestion, afin de prendre en compte la nouvelle grille tarifaire ;

2°) d'approuver l'avenant n° 10 au contrat de concession relatif à la construction et à l'exploitation du parc de stationnement Gambetta, à passer avec la S.E.M. Orléans-Gestion, afin de prendre en compte la nouvelle grille tarifaire ;

3°) d'approuver l'avenant n° 1 au contrat de concession relatif à l'exploitation du parking Cheval Rouge, à passer avec la S.E.M. Orléans-Gestion, afin de prendre en compte la nouvelle grille tarifaire ;

4°) d'approuver l'avenant n° 8 à la convention d'exploitation relative à l'exploitation du stationnement payant sur voirie, à passer avec la S.E.M. Orléans-Gestion, afin de prendre en compte la nouvelle grille tarifaire ;

5°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdits avenants au nom de la Mairie.

***Adopté par 45 voix contre 10.***

**M. HOEL**

n°29 **Rue de Vauquois. Travaux de requalification. Lot n° 1 : Voirie et Réseaux Divers. Approbation d'un avenant n° 1.**

Lors de sa séance du 7 juillet 2014, le Conseil Municipal a approuvé le marché relatif aux travaux de requalification de la rue de Vauquois - lot n° 1 : Voirie et Réseaux Divers attribué à la société Eiffage Travaux Publics IDF/CENTRE pour un montant de 751 184.64 € T.T.C.

Séance du lundi 16 février 2015

Lors de sa réunion du 9 février 2015, la Commission d'Appel d'Offres a procédé à l'examen de l'avenant n° 1 qui a pour objet d'intégrer des travaux supplémentaires non prévus initialement, à savoir :

- une jardinière a dû être rehaussée au carrefour des rues de Vauquois et des Beaumonts ;
- les quantités de grave et de matériaux bitumineux ont dû être modifiées ;
- des jardinières et des pavés ont été ajoutés.

En conséquence, le montant initial du marché passe de 751 184,64 € T.T.C. à 810 913,20 € T.T.C., entraînant une plus-value de 7,95 % par rapport au montant du marché initial. Les autres dispositions du marché demeurent inchangées.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'avenant n° 1 au marché de travaux de requalification de la rue de Vauquois - lot n° 1 : Voirie et Réseaux Divers, à passer avec la société Eiffage Travaux Publics IDF/CENTRE, d'une plus value de 59 728,56 € T.T.C., portant ainsi le montant du marché initial de 751 184,64 € T.T.C. à 810 913,20 € T.T.C.;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit marché au nom de la Mairie.

***Adopté à l'unanimité.***

#### DEVELOPPEMENT DURABLE

Mme ANTON

n°30 **Gestion du risque inondation. Approbation d'une convention à passer avec le Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation. Attribution d'une subvention.**

Le C.E.P.R.I. (Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation) dont est membre la Mairie d'Orléans depuis 2007, constitue un pôle de compétences sur la prévention du risque d'inondation, à vocation nationale et européenne.

Compte tenu de l'intérêt que porte la Mairie aux projets et études portés par le C.E.P.R.I. depuis 2007, il est proposé de poursuivre ce partenariat dans le cadre d'une nouvelle convention et soutenir l'association en lui attribuant une subvention de fonctionnement de 15 000 € au titre de l'année 2015.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention de partenariat à passer avec le C.E.P.R.I. pour l'année 2015 ;

2°) dans ce cadre, d'attribuer une subvention de 15 000 € à l'association au titre de l'année 2015 ;

3°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires.

***Adopté à l'unanimité.***

RESSOURCES

M. MARTIN

n°31

**Fournitures de bureau, de papier et d'enveloppes. Approbation d'une convention de groupement de commandes à passer avec la Communauté d'Agglomération "Orléans-Val de Loire", le C.C.A.S. d'Orléans, les communes de Chécy, Saint-Cyr-en-Val, Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, Saint-Jean-le-Blanc, Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, Ormes et Saint-Jean-de-Braye.**

En vue de l'attribution d'un marché unique de fournitures de bureau, de papier, d'enveloppes et de pochettes avec impression et sans impression, la Mairie, la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire », les communes de Chécy, Saint-Cyr-en-Val, Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, Saint-Jean-le-Blanc, Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, Ormes et Saint-Jean-de-Braye envisagent de constituer un groupement de commandes en application des dispositions de l'article 8 du Code des marchés publics.

La consultation prendra la forme d'un appel d'offres ouvert, à bons de commandes et comprendra 3 lots :

- Lot n° 1 : fournitures de bureau ;
- Lot n° 2 : papier ;
- Lot n° 3 : enveloppes et pochettes avec impression offset et sans impression.

La Mairie d'Orléans souhaite adhérer au groupement pour les lots n° 2 et n° 3.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention de groupement de commandes à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire », les communes de Chécy, Saint Cyr en Val, Saint Hilaire Saint Mesmin, Saint Jean le Blanc, Saint Pryvé Saint Mesmin, Ormes et Saint Jean de Braye, en vue de la passation d'un marché de fournitures de bureau, de papier, d'enveloppes et de pochettes avec impression et sans impression ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires.

***Adopté à l'unanimité.***

M. MARTIN

n°32

**Construction d'un réseau informatique communautaire. Approbation d'une convention de groupement de commandes à passer avec la Communauté d'Agglomération Orléans-Val de Loire, les communes de Chanteau, Chécy, Fleury-les-Aubrais, La Chapelle-Saint-Mesmin, Mardié, Marigny-les-Usages, Olivet, Orléans, Ormes, Saint-Denis-en-Val, Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, Saint-Jean-de-Braye, Saint-Jean-le-Blanc, Semoy. Lancement d'un marché de travaux en procédure adaptée.**

Pour la réalisation du réseau informatique communautaire qui consiste, non seulement à raccorder les communes entre elles afin de faciliter la communication et le partage de biens logiciels, mais également pour les besoins propres des communes pour étendre et développer leurs réseaux locaux, il est proposé de constituer un groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire », les communes de Chanteau, Chécy, Fleury-les-Aubrais, La Chapelle-Saint-Mesmin, Mardié, Marigny-les-Usages, Olivet, Ormes, Saint-Denis-en-Val, Saint-Hilaire-Saint-

Mesmin, Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, Saint-Jean-de-Braye, Saint-Jean-le-Blanc et Semoy.

La consultation prendra la forme d'un marché de travaux suivant une procédure adaptée et comprendra 2 lots :

- lot n° 1 : liaisons d'infrastructures sans fil – faisceaux hertziens ;
- lot n° 2 : liaisons d'infrastructures filaire – fibres optiques.

Les marchés seront passés pour une durée d'un an renouvelable trois fois par reconduction expresse, sans excéder quatre ans.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention de groupement de commandes pour la mise en œuvre d'infrastructures de réseaux informatiques à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire », les communes de Chanteau, Chécy, Fleury-les-Aubrais, La Chapelle-Saint-Mesmin, Mardié, Marigny-les-Usages, Olivet, Ormes, Saint-Denis-en-Val, Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, Saint-Jean-de-Braye, Saint-Jean-le-Blanc, et Semoy ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer la convention de groupement de commandes et tous documents afférents au nom de la Mairie.

***Adopté par 53 voix contre 2.***

**M. PEZET**

n°33 **Réseau de communications électroniques. Convention de mise à disposition des installations de génie civil à passer avec la société ORANGE.**

Dans certaines Zones d'Aménagement Concerté (Z.A.C.), la Mairie d'Orléans est propriétaire d'infrastructures de génie civil destinées à recevoir des réseaux de communication électroniques. Conformément aux dispositions de l'article L. 1425-1 du Code général des collectivités territoriales, elle met ces infrastructures à disposition des opérateurs souhaitant déployer des réseaux ouverts au public en faisant la demande.

Etant donné que la société ORANGE occupe certains fourreaux de la Mairie d'Orléans, il est proposé d'approuver une convention de mise à disposition fixant les droits et obligations de chacune des parties, et prévoyant que celles-ci se rapprocheront pour définir la propriété des 15 000 ml de fourreaux construits dans le cadre de l'aménagement des Z.A.C. antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 1997, faisant l'objet d'un désaccord, en cas d'évolution de la législation, de la réglementation ou de la jurisprudence.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention de mise à disposition d'infrastructures de génie civil à passer avec la société ORANGE ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention et accomplir les formalités nécessaires.

***Adopté à l'unanimité.***

M. PEZET

n°34 **Travaux de peinture et de revêtement de sols. Approbation d'un marché après procédure adaptée.**

Après mise au point du dossier de consultation, une procédure adaptée a été lancée en application de l'article 26-II-5 et 28 du Code des marchés publics pour les travaux de peinture et de revêtements de sols des bâtiments de la Mairie d'Orléans et du C.C.A.S. d'Orléans, dans le cadre d'une convention de groupement de commandes multi-attributaires. Le coordonnateur du groupement de commandes est la Mairie d'Orléans.

La Commission d'Appel d'Offres, lors de sa séance du 9 février 2015, a procédé à l'examen des offres selon les critères d'attribution prévus à l'article 6 du règlement de la consultation.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les marchés relatifs aux travaux de peinture et de revêtements de sols à passer pour une durée d'un an reconductible deux fois avec :

- Attributaire 1 : CHESNE pour un montant minimum de 200 000,00 € T.T.C. par période et un montant maximum de 600 000,00 € T.T.C. par période ;

- Attributaire 2 : ASSELINE pour un montant minimum de 150 000,00 € T.T.C. par période et un montant maximum de 450 000,00 € T.T.C. par période ;

- Attributaire 3 : DUPONT SA pour un montant minimum de 100 000,00 € T.T.C. par période et un montant maximum de 300 000,00 € T.T.C. par période ;

- Attributaire 4 : GAUTHIER pour un montant minimum de 50 000,00 € T.T.C. par période et un montant maximum de 150 000,00 € T.T.C. par période ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdits marchés au nom de la Mairie.

***Adopté à l'unanimité.***

Orléans, le 17 février 2015

Le Maire,  
Serge GROUARD